

Document 1.1 : Responsabilités du gouvernement

Le tableau ci-dessous dresse la liste des responsabilités fédérales, provinciales et municipales. Certaines responsabilités (p. ex. agriculture, santé et environnement) sont partagées entre les différents ordres de gouvernement.

Responsabilités du gouvernement fédéral	Responsabilités du gouvernement provincial/territorial	Responsabilités des autorités municipales
<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture et agroalimentaire • Devise • Défense nationale • Environnement et changements climatiques • Emploi et développement social • Pêches et océans • Affaires étrangères, commerce et développement international • Patrimoine • Santé • Immigration, réfugiés et citoyenneté • Affaires autochtones et du nord Canada • Industrie • Infrastructure • Lois et tribunaux fédéraux • Ressources naturelles • Langues officielles • Sécurité publique et protection civile • Diversification de l'économie et développement régional • Transports • Anciens combattants 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Services centraux • Énergie • Économie et développement de l'industrie provincial • Éducation (formation, collèges et universités) • Environnement • Santé • Autoroutes et infrastructures • Immigration, réfugiés et citoyenneté • Affaires autochtones • Relations de travail et sécurité en milieu de travail • Lois et tribunaux provinciaux • Affaires municipales • Ressources naturelles • Parcs provinciaux, culture et sports • Services sociaux • Tourisme • Transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Service d'ambulances • Protection des animaux • Services communautaires et familiaux • Service d'incendie • Urbanisme et zonage • Bibliothèques • Parcs locaux • Éclairage public • Police et protection • Immeubles publics et administratifs • Installations communautaires et de loisirs • Entretien du réseau routier et des trottoirs • Tourisme • Réseaux de transports publics • Gestion des déchets solides • Traitement des eaux usées • Aqueducs et égouts